

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Digne-les-Bains
MALLEMOISSON - COMMUNE

Séance du vendredi 23 janvier 2026

Délibération N° DE_2026_013

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	8	12
Date de la convocation : 19/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	4	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil municipal), sous la présidence de Jean-Paul COMTE.

Présents : Jean-Paul COMTE, Isabelle DELAMARE, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Jocelyne OGER, Rolland MENC, Jean-Pierre HOSTACHY, Emmanuelle MARTIN

Représentés : Philippe GUILLEMANT représenté par Isabelle DELAMARE, Isabelle COLLOMP représentée par Jean-Pierre HOSTACHY, Olivier ORS représenté par Martine NEVIERE, Michèle SENEQUIER représentée par Emmanuelle MARTIN

Absents et Excusés : Mélanie GAILLARD, Raphael PIERRET, Nicolas POUDROUX

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Isabelle DELAMARE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE POUR LE TITRE DE LA COMMUNE D'UNE BANDE DE TERRAIN DE LA PARCELLE A1176 EN VUE DE LA CREATION D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT PUBLIC.

2ème réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 16 janvier 2026, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'acquérir à l'euro symbolique une bande de terrain de la parcelle A 1176 situé rue Liautaud – Les Grillons 04510 MALLEMOISSON appartenant à Madame LIAUTAUD Francine.

Cette parcelle, d'une contenance de 267m², issue de la division parcellaire de la parcelle A 1176, permettra la création d'un espace de stationnement public, le long du chemin vicinal n°2, afin d'améliorer la circulation et le stationnement dans ce secteur.

Le futur parking pourrait accueillir environ 17 places destinées aux clients des commerces voisins ainsi qu'aux habitants de la commune.

Par ailleurs, un devis a été effectué afin de délimiter précisément la parcelle concernée ainsi que la mise en place d'un busage du canal situé sous cette bande de terrain.

DE_2026_013

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

ARTICLE 1 : DECIDE d'acquérir à l'euro symbolique une bande de terrain de la parcelle cadastrée A 1176,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

Nombre de voix pour	8	Abstentions	
Nombre de voix contre	4	Ne prend pas part au vote	

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean-Paul COMTE
Président de séance

